

Fiche d'information :

Femmes et filles autochtones disparues et assassinées dans la région de l'Atlantique

Depuis des années, les communautés attirent l'attention sur le nombre élevé de femmes et de filles autochtones disparues et assassinées au Canada. En date du 31 mars 2010, l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) avait recueilli de l'information sur 582 cas à l'échelle du pays. L'AFAC a travaillé sans relâche pour étudier chaque cas, mais nous croyons pourtant qu'il y en a encore beaucoup plus à documenter. Fondée sur les données de cinq ans de recherche quantitative tirées de la base de données de Sœurs par l'esprit de l'AFAC, cette fiche d'information présente un examen de la situation dans la région de l'Atlantique par rapport au contexte national.

Moins de cas documentés de femmes et de filles autochtones disparues et assassinées dans la région de l'Atlantique

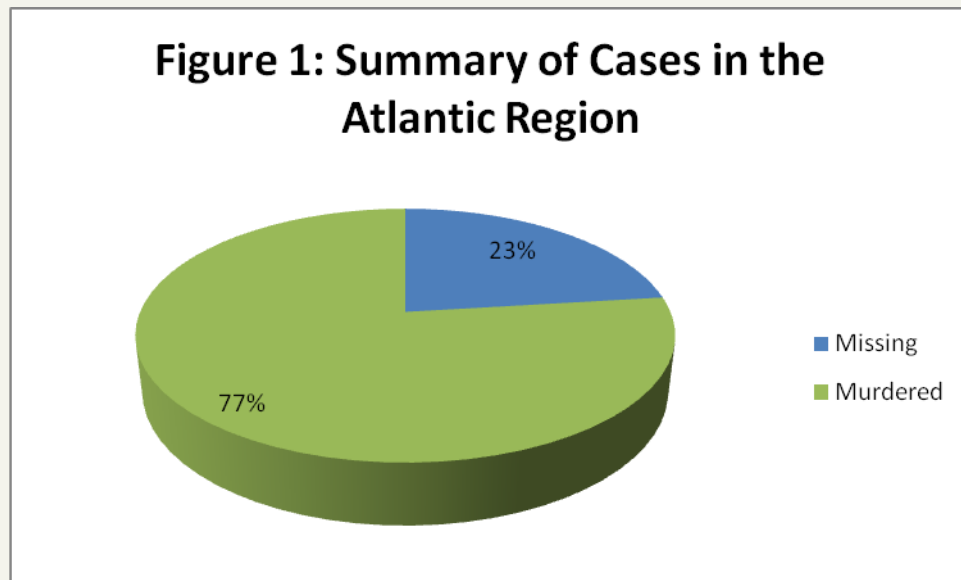
L'AFAC a recueilli de l'information sur quelque 13 cas de femmes et de filles disparues ou assassinées dans la région de l'Atlantique¹, ce qui représente environ 2 % des cas de la base de données de l'AFAC – le plus faible pourcentage de toutes les provinces ou régions au Canada.

L'AFAC a documenté des cas de femmes et de filles autochtones disparues ou assassinées dans chacune des provinces de l'Atlantique, sauf l'Île-du-Prince-Édouard. L'AFAC a reçu de l'information sur certains cas dans cette province, mais tente encore de recueillir plus d'information à ce sujet.

Un nombre de cas moindre ne veut pas nécessairement dire que le problème de la disparition et du meurtre de femmes et de filles autochtones est moins répandu dans la région de l'Atlantique. Le petit nombre de cas peut être attribuable à une sous-déclaration ou refléter simplement le fait que moins d'Autochtones vivent dans la région.

Il s'agit de meurtre dans la plupart des cas

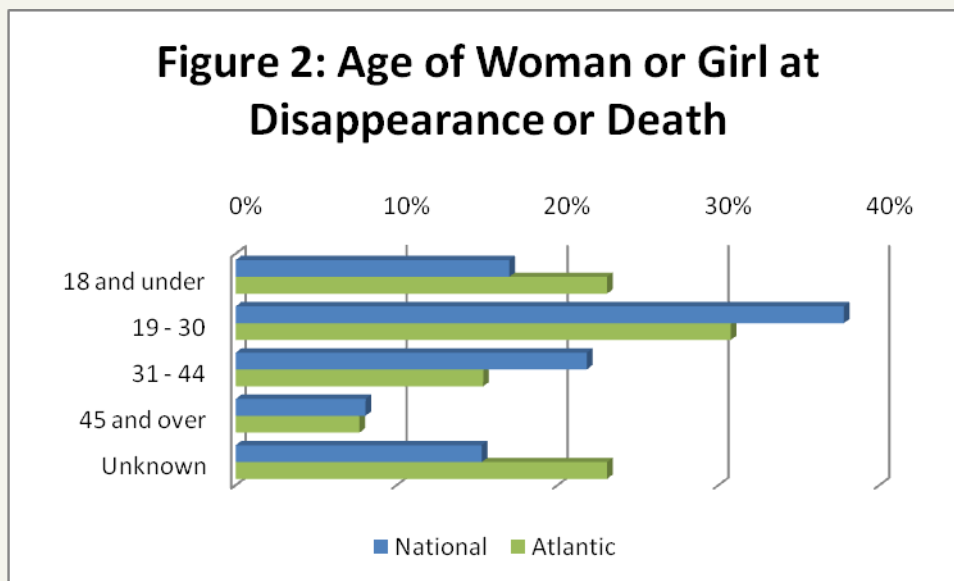
Sur les 13 cas de la base de données de l'AFAC, 10 sont des cas de meurtre et trois de femmes ou de filles disparues (voir la figure 1). Contrairement aux données nationales, il n'y a pas de cas connus de mort suspecte dans la région de l'Atlantique (des incidents que la police a déclarés mort naturelle ou accidentelle, mais que les membres de la famille ou de la communauté considèrent suspecte) et aucun cas dont la nature reste inconnue (ce qui veut dire qu'on ne peut pas déterminer si la femme a été assassinée, si elle est disparue ou si elle est décédée dans des circonstances suspectes).



Source : Calculs de l'AFAC d'après les données de la base de données Sœurs par l'esprit 2010 de l'AFAC.

Il s'agit dans la majorité des cas de filles et de jeunes femmes autochtones

Dans les cas pour lesquels l'âge de la femme ou de la fille est connu, il s'agit la plupart du temps de femmes de moins de 31 ans, ce qui est conforme aux données au niveau national. Dans ce groupe d'âge, on constate un pourcentage plus élevé de jeunes filles de 18 ans et moins et un pourcentage moins élevé de femmes de 19 à 30 ans (voir la figure 2).



Source : Calculs de l'AFAC d'après les données de la base de données Sœurs par l'esprit 2010 de l'AFAC.

Les répercussions sur les jeunes sont particulièrement fortes en ce qui concerne les cas de meurtre. Dans plus de la moitié des cas (6 cas sur 8 pour lesquels cette information est connue), les femmes ou les filles assassinées étaient âgées de moins de 31 ans.

La plupart des femmes étaient mères

On ne sait que dans 6 cas de femmes et de filles disparues ou assassinées dans la région de l'Atlantique si elles étaient mères ou non. Dans 5 de ces 6 cas, les femmes avaient des enfants. Les répercussions intergénérationnelles sur les enfants dont les mères disparaissent ou sont assassinées sont un sujet de préoccupation.

Des accusations n'ont été portées que dans la moitié des cas de meurtre dans la région de l'Atlantique

Le classement de l'affaire (c'est-à-dire si des accusations ont été portées ou non dans un cas de meurtre) n'est connu que dans 10 cas de la région de l'Atlantique. De ce nombre, 5 ont été classés par suite d'accusations au criminel, ce qui est comparable au taux de classement national, qui est de 53 %. Quatre (4) cas sur 10 ne sont pas résolus, ce qui est également près de la moyenne nationale, qui est de 39 %.

Plus de cas dans communautés des Premières Nations que la moyenne nationale

L'endroit où une femme ou une fille est disparue ou a été assassinée est connu dans 9 cas. De ce nombre, la plupart des femmes et des filles avaient disparu ou avaient été tuées dans une réserve.

Les meurtres ont le plus souvent lieu dans une résidence

L'endroit précis où les meurtres ont eu lieu dans la région de l'Atlantique n'est connu que dans 6 cas. De ce nombre, les données démontrent que 5 femmes et filles ont été assassinées dans une résidence (soit à leur domicile ou dans une autre résidence). C'est

une proportion beaucoup plus élevée que la moyenne nationale, où 59 % des meurtres de femmes et de filles autochtones ont eu lieu dans des résidences.

Il faut faire de la lutte contre la violence familiale une priorité

L'information sur la relation du contrevenant avec la victime est connue dans 5 cas de meurtre dans la région de l'Atlantique. Ces 5 femmes et filles ont été assassinées par quelqu'un qu'elles connaissaient, soit un compagnon, un ex-compagnon ou un membre de la famille, ce qui diffère de la moyenne nationale, qui est d'environ 28 % de femmes et de filles assassinées par quelqu'un qu'elles connaissaient (à l'échelle du Canada, un pourcentage plus élevé de femmes et de filles autochtones – près de 34 % – ont été tuées par une connaissance ou un étranger).

Cette information, ajoutée au fait que la plupart des femmes et des filles ont trouvé la mort dans des résidences, suggère que la mort des femmes et des filles autochtones est probablement liée à la violence familiale. Pour cette raison, on peut affirmer que la police et les prestataires de services dans la région de l'Atlantique doivent faire des cas de violence familiale envers des femmes et des filles autochtones une priorité. Cette situation indique aussi que, selon la tendance dans la région de l'Atlantique, les femmes et les filles autochtones ne sont pas victimes d'actes de violence commis par des étrangers, comme la situation à laquelle sont confrontées les femmes et les filles autochtones d'autres provinces. Cependant, nous devons réitérer le fait que les cas de meurtre de 4 femmes et filles autochtones (soit 40 %) ne sont pas résolus.

La plupart des cas relèvent de la GRC

Dans la région de l'Atlantique, la Gendarmerie royale du Canada (GRC) s'occupe de la majorité des cas (5 sur 6 des cas au sujet desquels cette information est connue).

¹ Aux fins de cette fiche d'information, la région de l'Atlantique comprend Terre-Neuve-et-Labrador, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard.

Association des femmes autochtones du Canada

Siège social :
Six Nations de la rivière Grand
1721, chemin Chiefswood, B.P. 331
Ohsweken (Ontario) NoA 1Mo

Bureau satellite (adresse de correspondance) :
1, rue Nicholas, 9^e étage
Ottawa (Ontario) K1N 7B7
Téléphone : 613-722-3033
Télécopieur : 613-722-7687
Sans frais : 1-800-461-4043

www.nwac.ca

Pour obtenir plus d'information au sujet de Sœurs par l'esprit,
communiquer avec le bureau satellite de l'AFAC.

*Pour obtenir plus d'information, lire Ce que leurs histoires nous disent :
Résultats de recherche de Sœurs par l'esprit. Nous présentons dans ce rapport des
données démographiques et statistiques probantes tirées de la base de données de
Sœurs par l'esprit, de l'AFAC, tout en situant la question dans le contexte plus général
des causes premières et des possibilités d'avenir. On peut consulter ce rapport sur le
site Web de l'AFAC : www.nwac.ca.*

[Please note: space between number and % sign]

[Page 2]

Figure 1 : Résumé des cas dans la région de l'Atlantique

23 %	Disparues
77 %	Assassinées

[Page 2]

Figure 2 : Âge de la femme ou de la fille à sa disparition ou sa mort

Au pays
Dans la région de l'Atlantique

18 ans ou moins

De 19 à 30 ans

De 31 à 44 ans

45 ans ou plus

Âge inconnu